NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.88
23 janvier 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 88e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 29 décembre 1989, à 15 heures

Président : M. PAWLAK (Pologne)
(Vice-Président)

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la securité internationales et initiatives de paix [34] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

89-64617/A 2318v (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

En l'absence du Président, M. Pawlak (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX : PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.63)

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Il y a quelques jours, les Etats-Unis d'Amérique ont envoyé leurs troupes au Panama, en recourant à la force militaire contre un Etat souverain, en violation flagrante de sa souveraineté et de son indépendance. Nous avons déjà indiqué la position du Gouvernement chinois dans notre déclaration à la réunion du Conseil de sécurité. Nous avons été choqués par l'invasion américaine du Panama et avons condamné cet acte d'agression. A la même réunion du Conseil de sécurité, les Etats membres non alignés ont présenté un projet de résolution exigeant que les Etats-Unis mettent immédiatement fin à leur agression et retirent toutes leurs troupes d'invasion. Ce projet de résolution était juste et raisonnable; il avait l'appui de la plupart des membres du Conseil, mais les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, membres permanents du Conseil ont opposé leur veto. Nous le déplorons profondément. Aujourd'hui, l'Assemblée générale se réunit en séance plénière pour examiner cette question, ce qui, à notre avis, est indispensable au maintien de la paix dans la région d'Amérique centrale et à la défense de la justice internationale.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Li Luye (Chine)

Selon les buts et principes de la Charte des Nations Unies, les différends entre Etats doivent être réglés par des moyens pacifiques, par le biais de négociations, sans recourir à la force. L'invasion du Panama par les Etats-Unis non seulement constitue une grave violation des buts de la Charte et des normes régissant les relations internationales mais va aussi à l'encontre de la tendance internationale actuelle vers la détente et des souhaits de tous les peuples du monde. Cet acte des Etats-Unis ne peut qu'intensifier les tensions dans la région et avoir de graves conséquences négatives sur la paix et la stabilité dans le monde. A notre avis, essayer de justifier cette invasion et de se déculpabiliser en prétextant de sa volonté de restaurer la démocratie et de protéger les droits de l'homme revient à vouloir exercer une politique de pouvoir, à se moquer de la démocratie et des droits de l'homme et à fouler aux pieds le principe de la souveraineté des Etats. La communauté internationale ne peut pas accepter cela.

Nous avons noté qu'à la dernière réunion du Conseil de sécurité, un certain nombre de représentants ont condamné l'invasion des Etats-Unis et ont appelé à la défense de la Charte et des normes de droit international. L'Organisation des Etats américains a également tenu une réunion où elle a déploré l'invasion des Etats-Unis et appelé au retrait des troupes étrangères du Panama. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a publié un communiqué qui dénonce l'invasion des Etats-Unis. De nombreux pays ont également publié des déclarations faisant état d'une position semblable. Ce sont là des appels et des exigences justifiés de la communauté internationale.

Le Gouvernement chinois a toujours fait valoir que les différends entre Etats doivent être réglés par le biais de négociations, sur la base des cinq principes de coexistence pacifique. Nous nous sommes toujours opposés à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, quel qu'en soit le prétexte, notamment par des moyens militaires. La délégation chinoise demande instamment aux Etats-Unis de mettre immédiatement fin à leur acte d'agression, de retirer sans condition du Panama toutes leurs troupes d'invasion et de respecter l'indépendance et la souveraineté du Panama, afin de servir la paix et la stabilité dans la région et la paix dans le monde.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Au moment où nous venons de terminer l'analyse des résultats d'une Assemblée générale qui, une fois de plus, a confirmé le rôle que l'Organisation des Nations Unies doit jouer dans la recherche de moyens de faire face aux grands défis de notre temps, nous voilà contraints de nous réunir aujourd'hui pour examiner une question qui inquiète vivement la communauté internationale.

En effet, dès que se sont produits les événements graves qui ont secoué le Panama, le Gouvernement mexicain a condamné fermement le recours à la force armée pour régler tout conflit international et, à plus forte raison, pour essayer de régler les problèmes internes d'un pays depuis un autre.

Nous estimons que ces actes sont contraires aux principes directeurs de la politique étrangère du Mexique, qui sont le fruit de notre propre expérience historique. Le Mexique a toujours rigoureusement respecté ces principes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre région, conformément à sa tradition juridique et politique qui n'a jamais toléré ni dérogation ni double critère. Voilà pourquoi, en ce qui concerne les événements qui ont commencé dans la matinée du mercredi 20 décembre au Panama, le Gouvernement mexicain a réaffirmé sa position en déclarant que l'emploi de la force par un Etat contre la souveraineté d'un autre constitue une action contraire aux principes de la Charte des Nations Unies qui, de nos jours, régissent les relations internationales.

Le Gouvernement mexicain a condamné, en temps voulu, le comportement de M. Manuel Antonio Noriega. Il ne fait pour nous aucun doute que son maintien irresponsable au pouvoir et sa participation à des activités criminelles sont à l'origine des graves problèmes que connaît aujourd'hui la République soeur du Panama. Toutefois, la lutte contre les délits internationaux, même ceux liés au trafic des stupéfiants, ne saurait justifier l'intervention dans une nation souveraine. Voilà pourquoi le Mexique a exprimé fermement son désaccord avec la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'intervenir militairement au Panama.

Invoquer le droit à la légitime défense pour justifier cette intervention revient, à notre avis, à déformer la lettre et l'esprit de l'Article 51 de la Charte. Cet article reconnaît le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Montaño (Mexique)

En certaines occasions, on a cherché à interpréter largement l'Article 51 en invoquant la légitime défense de manière préventive pour éviter des agressions indirectes ou protéger des ressortissants de certains pays à l'étranger. Toutefois, les débats et, par suite, la jurisprudence qui a prévalu tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale ont confirmé que la majorité au sein de notre organisation s'oppose aux interprétations larges et équivoques de cette disposition.

En effet, les termes de l'Article 51 sont clairs. Les violer reviendrait à permettre que le recours à l'emploi de la force soit à la discrétion des Etats. Cela reviendrait à affaiblir la teneur de l'Article 2 de la Charte qui traite de l'abstention de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Le Mexique estime que ce refus de recourir à la force représente l'engagement clef de notre organisation, celui qui exprime le mieux la volonté de paix qui devrait caractériser la dernière décennie du XXe siècle.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Montaño (Mexique)

Le Gouvernement mexicain continue d'appuyer sans réserve les principes de l'autodétermination et de la non-intervention et de croire en la validité de la doctrine Estrada, notion mexicaine qui sous-tend l'enseignement que nous avons tiré de l'histoire et qui nous porte à ne pas nous prononcer sur la reconnaissance ou la non-reconnaissance de gouvernements.

Comme nous l'avons déclaré en maintes occasions, le règlement de la crise panaméenne exige le plein respect de l'autodétermination du peuple panaméen ainsi que le respect scrupuleux de la lettre et de l'esprit des traités Torrijos-Carter relatifs au canal de Panama.

Le Mexique réitère sa conviction que les instances multilatérales sont à l'heure actuelle le meilleur moyen d'obtenir la paix. Aussi appuyons-nous les demandes adressées au Secrétaire général des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains afin qu'ils suivent de près la situation et fassent rapport dès que possible sur l'exécution du mandat qui leur a été confié.

Qu'il me soit permis de conclure en lançant, au nom de mon gouvernement, un appel instant en faveur du retrait des forces armées qui ont servi à l'invasion militaire; en faveur de l'ouverture de négociations entre les différents secteurs politiques du pays en vue d'une solution concertée à la crise institutionnelle; en faveur du respect total des obligations contractées par les Etats aux termes des Conventions de Vienne relatives aux relations diplomatiques et consulaires; et en faveur du retour à des conditions garantissant pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple panaméen. Il faut voir là une manifestation sans équivoque de notre solidarité indéfectible avec ce peuple.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Le débat d'aujourd'hui en séance plénière à l'Assemblée générale traduit la profonde inquiétude des Etats Membres des Nations Unies face à cet abus international caractérisé des Etats-Unis d'Amérique envers Panama. L'intervention armée des Etats-Unis ne peut qu'inquiéter la communauté internationale.

Pendant l'actuelle session, l'Assemblée générale a poursuivi sa quête des moyens de faire triompher les idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, et notamment de :

"préserver les générations futures du fléau de la guerre";

de réaliser :

"l'égalité de droits ... des nations, grandes et petites,"

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

et de

"créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international."

La quarante-quatrième session nous semble avoir été caractérisée par une tendance croissante aux Nations Unies à s'acheminer vers l'après-affrontement et une paix durable et générale. Cette tendance à la paix est assortie d'une plus grande volonté, de la part des Etats Membres des Nations Unies, de garantir des conditions stables pour les réformes qui en découlent. La quarante-quatrième session met une nouvelle fois en lumière le rôle et le prestige croissants de l'Organisation et souligne combien il est important de rechercher des solutions politiques aux différends. Nous pouvons en trouver des exemples dans la session extraordinairee consacrée à l'apartheid, dans le règlement de la question namibienne et dans toute une gamme d'autres problèmes mondiaux intéressant toute l'humanité.

De ce fait, l'intervention des Etats-Unis dans un Etat indépendant Membre des Nations Unies ne peut être jugée que comme allant à l'encontre de l'évolution pacifique dans le monde. Elle constitue une violation manifeste des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des normes généralement reconnues de comportement entre les Etats. Nous ne saurions être convaincus par les affirmations selon lesquelles l'intervention armée n'avait qu'un seul but : défendre des citoyens américains et restaurer la démocratie dans le pays. L'invasion américaine du Panama a montré une fois encore combien justifiée était l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de la protection et de la sécurité des petits Etats. Force nous est de constater que ce n'est pas la première fois que nous sommes témoins d'actes de ce type. Aussi sommes-nous en droit de nous demander si nous n'assistons pas là au retour à une politique en vertu de laquelle la force primait le droit quand les unités de commando, les chars et les bombardiers servaient à renverser un gouvernement qui n'était pas du goût de certains pour le remplacer par un autre plus susceptible de servir leurs intérêts nationaux. Cela n'est-il pas en totale contradiction avec ce que dit la Charte des Nations Unies où les Etats Membres se déclarent résolus :

"à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage"?

La réponse est évidente et se passe de tout commentaire.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Ma délégation partage la profonde préoccupation exprimée par les orateurs qui l'ont précédée devant l'intervention armée des Etats-Unis, menée en violation des appels répétés de la communauté internationale en faveur d'une approche mesurée de la situation au Panama, malgré les appels lancés à Washington par les Etats d'Amérique latine et en dépit du fait qu'il est indispensable de respecter strictement le principe de non-ingérence dans les affaires panaméennes.

L'acte américain va à l'encontre des efforts faits par la communauté internationale pour arriver à un règlement politique en Amérique centrale, lequel n'est possible que par l'intensification des pourparlers entre les Etats de la région, le renforcement du rôle de maintien de la paix et de stabilisation des Nations Unies et le strict respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats de la région.

Nul doute, en dépit des bouleversements qui se produisent au Panama, qu'il s'agit là d'un problème purement interne d'un Etat souverain et que seuls les Panaméens ont le droit, sans la moindre ingérence extérieure, de décider de l'avenir politique de leur pays.

Attachée comme elle l'est aux normes et aux principes de droit qui régissent les relations entre Etats, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte, la République socialiste soviétique d'Ukraine condamne l'intervention armée des Etats-Unis au Panama et exprime sa profonde inquiétude face à la présence de troupes étrangères au Panama, laquelle a un effet néfaste sur le processus de paix en Amérique centrale. Nous nous opposons à l'usage de la force, en violation de la Charte, quels que soient les prétextes invoqués. Compte tenu de la nouvelle situation internationale et des critères plus élevés de morale et de justice dans le comportement des Etats, deux poids deux mesures sont exclus comme le sont l'ingérence et le recours à la force.

La République socialiste soviétique d'Ukraine exige que cesse immédiatement l'intervention et que l'on retire inconditionnellement toutes les troupes américaines du territoire panaméen. Nous appuyons donc le projet de résolution soumis à notre examen et nous estimons que le vote sur ce projet sera un bon indicateur du souci des Etats à voir concrétiser les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Tout au long de cette année, les peuples et les pays de l'Amérique latine et du monde ont suivi avec une profonde préoccupation la grave situation et le déroulement des événements en Amérique centrale. On l'a aussi clairement indiqué au cours du débat général en la présente session. On en trouve la preuve, en outre, dans les efforts inlassables que poursuivent les pays d'Amérique latine, notamment les pays de l'Amérique centrale, pour contribuer au processus de rétablissement de la paix et d'instauration d'une sécurité véritable et durable dans la région. Ce processus, pensait-on, était entré dans une nouvelle phase après la signature des Accords d'Esquipulas II et les efforts louables du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Et pourtant, l'Assemblée générale doit, hélas! se réunir à nouveau sur le point 34 de l'ordre du jour, "La situation en Amérique centrale", du fait d'un événement très grave et négatif survenu dans la région, à savoir l'agression armée des Etats-Unis contre le Panama le 22 décembre, au matin. La délégation de la République socialiste populaire d'Albanie condamne cette agression comme un cas flagrant d'ingérence brutale contre un Etat souverain et indépendant, Membre des Nations Unies. L'invasion de Panama est un acte arbitraire de violence, une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international. Cette agression aggrave encore la situation en Amérique centrale, entraînant des conséquences graves et des dangers pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Sous le prétexte et l'argument fallacieux de prétendument défendre la démocratie au Panama et de protéger la vie des citoyens américains, les Etats-Unis ont foulé aux pieds le droit du peuple panaméen de décider en toute indépendance de son propre destin et de résoudre ses problèmes internes sans ingérence extérieure. Aucun prétexte ne peut justifier une invasion armée d'un Etat souverain, et encore moins justifier le grand nombre de victimes au sein du peuple panaméen, qui résiste pour défendre la liberté, l'indépendance et la souveraineté de son pays.

Le peuple albanais est aux côtés du peuple panaméen dans la juste lutte qu'il mène contre l'agression américaine. La République socialiste populaire d'Albanie a toujours été opposée à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres peuples, aux actes d'agression et aux interventions militaires contre les peuples et Etats souverains, et les condamne fermement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Pitarka (Albanie)

L'agression armée américaine, condamnée à juste titre par l'opinion publique internationale, notamment par les pays d'Amérique latine, prouve une fois encore que les "efforts" et la "volonté" exprimée par les superpuissances de défendre et de lutter pour la paix et la sécurité internationales étaient, et demeurent d'ailleurs, pure démagogie. De nombreuses déclarations ont été faites après le sommet Bush-Gorbatchev à Malte sur les conséquences favorables que les accords soviéto-américains et la coopération auraient sur la paix et la sécurité internationales. Cependant, peu de temps après, les Etats-Unis ont commis une agression contre un petit pays souverain - le Panama. On peut dire avec juste raison que ce n'est pas le fait du hasard si cette agression a eu lieu après le sommet de Malte; ce fait a d'ailleurs semé à juste titre le doute dans toute l'opinion publique internationale. Ce fait ne peut qu'inciter les Etats et les peuples à se montrer encore plus vigilants et à juger les superpuissances non sur leurs paroles mais sur leurs actes.

En conclusion, la délégation de la République socialiste populaire d'Albanie souhaite souligner que la paix et la sécurité en Amérique centrale et la solution des problèmes qui y sévissent sont un souci pour tous les peuples de la région. Ils doivent être réglés conformément aux aspirations de ces peuples, dans l'intérêt de leur développement indépendant et de la paix et de la sécurité dans la région et au-delà. Les Etats-Unis doivent immédiatement retirer leurs troupes d'invasion du Panama et laisser le peuple panaméen libre de résoudre en toute indépendance ses problèmes internes. Les Etats-Unis doivent mettre fin à la politique d'ingérence et de diktat contre les Etats souverains et les peuples d'Amérique centrale, qui a de graves conséquence pour la paix et la sécurité dans tout le continent latino-américain et dans le monde.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation ne saurait manquer de prendre part au débat qui se déroule à l'Assemblée. Nous voudrions, cet après-midi, répéter quelques-unes des idées que nous avons exposées samedi dernier au Conseil de sécurité.

Nous voudrions répéter que la destinée de la République du Panama ne sera jamais étrangère à la Colombie. Des liens profonds nous unissent au Panama : pendant 100 ans, nous avons connu la même histoire; nombre de Panaméens sont fils et petits-fils de Colombiens, et des milliers de nos ressortissants vivent au

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Peñalosa (Colombie)

Panama. Il est donc non seulement notre voisin mais un membre important de la région latino-américaine et caraïbe et membre comme nous du Mouvement des non-alignés.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui non pas pour traiter des qualités personnelles ou de la politique du général Manuel Antonio Noriega. Pour irrégulier et condamnable que fût le comportement du Chef des forces armées panaméennes, nous ne pouvons donner notre accord à l'intervention armée des Etats-Unis dans ce pays. La non-intervention est un principe fondamental de l'organisation du continent américain, adopté après de dures expériences.

La Colombie estime que rien ne peut justifier, même temporairement, l'occupation militaire d'un Etat par un autre Etat ni toutes autres mesures de force que ce dernier adopterait à son encontre. C'est pourquoi nous déplorons l'intervention des forces armées américaines au Panama, qui constitue une violation flagrante du droit international et de l'indépendance souveraine et de l'intégrité territoriale des Etats.

Toute solution à la crise panaméenne exige nécessairement le respect de l'autodétermination du peuple panaméen, sans ingérence ou intervention extérieure.

Il est regrettable que la vie républicaine du Panama ait été caractérisée par des gouvernements de facto, qui ont empêché le peuple d'exercer son droit inaliénable d'exprimer sa volonté souveraine.

La Colombie a suivi avec plaisir, dans le passé, les diverses initiatives prises pour rétablir la démocratie représentative dans ce pays, fondée sur la concertation et l'entente entre les divers secteurs panaméens. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous d'entamer le dialogue pour jeter les bases d'une démocratie durable au Panama.

Le peuple panaméen doit sentir l'appui de la communauté internationale alors qu'il cherche à établir des institutions démocratiques permanentes qui soient à l'abri du caprice des chefs militaires et des pressions extérieures.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. WILKINSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous vivons les derniers jours d'une année qui a été d'une importance historique pour l'avancement de la liberté dans le monde entier. Les cloches de la démocratie ont retenti pour des millions de gens du globe. Des peuples qui, il y a quelques semaines ou quelques mois encore, n'avaient aucun espoir de façonner leur propre avenir se sont emparés de la liberté pour bâtir leur destin en tant que sociétés libres.

Pourtant, alors que des bouleversements énormes continuent de secouer le monde et s'accompagnent de progrès spectaculaires en matière de droits de l'homme et d'autodétermination, l'Assemblée a été appelée à se réunir à nouveau pour examiner un projet de résolution qui méconnaît l'histoire de l'oppression au Panama et fait fi en réalité de la volonté librement exprimée du peuple panaméen, projet de résolution rétrograde.

Examinons donc, une fois de plus, la nature du joug que les Panaméens ont dû subir pendant si longtemps. Le 15 décembre dernier, Manuel Noriega s'est encore surpassé en monstruosité lorsqu'il a déclaré que sa dictature militaire était en état de guerre avec les Etats-Unis. Il a publiquement menacé la vie des Américains vivant au Panama. Le lendemain, ses forces ont ouvert le feu sur un militaire américain sans arme et l'ont tué, en ont blessé un autre et en ont arrêté et brutalisé un troisième, soumettant sa femme à un brutal interrogatoire et menaçant de la violenter.

En fait, depuis le début de 1988, le régime de Noriega s'est rendu coupable de plus de 1 800 violations des traités relatifs au canal de Panama. Ces violations, dirigées contre des militaires américains, hommes et femmes, et contre les personnes à leur charge ont pris la forme d'arrestations, de coups, de détentions arbitraires et d'assassinat. La riposte du Président des Etats-Unis à cette succession d'actes de violence signifiait clairement : cela suffit; cela ne peut plus continuer.

Comme le Président Bush l'a déclaré le 20 décembre dernier, aucun président des Etats-Unis ne prend à la légère la décision de recourir à la force armée. Le recours à la force en contravention de la Charte est inadmissible et contraire au droit international. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais la Charte prévoit que lorsque tous les autres moyens ont échoué, les Etats ont le droit de se défendre lorsque la force est utilisée contre eux et contre leurs citoyens. Ce droit ne

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Wilkinson (Etats-Unis)

saurait être supprimé de la Charte. Le Président Bush a fait remarquer que les Etats-Unis et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient travaillé ensemble pendant près de deux ans pour tenter de résoudre les crises rongeant le Panama de Noriega.

Durant tout ce temps, les objectifs poursuivis par les Etats-Unis ont été clairs : protéger la vie des Américains; défendre la démocratie au Panama; combattre le mal qu'est le trafic illicite de stupéfiants et sauvegarder l'intégrité des traités relatifs au canal de Panama. Beaucoup d'efforts ont été faits pour essayer d'atteindre ces objectifs; grâce à un travail collectif, on s'est efforcé, par voie de négociation, de désamorcer la crise provoquée par la dictature en place au Panama. Tous ces efforts ont été repoussés par l'arrogant dictateur accusé de trafic de stupéfiants, Manuel Noriega.

La réponse de Noriega aux démarches diplomatiques successives a consisté à accroître la violence. Les Etats-Unis ont alors agi pour des raisons de légitime défense et pour la défense de l'intégrité du canal de Panama. Notre action a été entreprise en pleine conformité avec l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, l'article 21 de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA) et les dispositions des traités relatifs au canal de Panama.

Le canal de Panama représente dans cette affaire un élément grave. Il est clair que les actes de Noriega mettaient en danger le canal, les Panaméens et les Américains qui en assurent le fonctionnement, de même que les forces américaines qui le défendent conformément aux obligations qui nous incombent en vertu des traités. Noriega a déclaré à qui voulait l'entendre que les corps des Américains flotteraient dans les eaux du Canal. Un dirigeant rationnel et responsable s'exprime-t-il en ces termes? Le Président des Etats-Unis ne pouvait ignorer de telles menaces, d'autant qu'elles ont été suivies d'actes de violence de la part de Noriega.

Mais qu'il me soit permis aujourd'hui, en cette assemblée - instance qui prétend incarner la démocratie - d'attirer particulièrement l'attention sur la dimension de la démocratie en tant qu'aspect intégral de la situation au Panama. Le drame vécu par le Panama l'année écoulée s'est déroulé avec pour toile de fond un mouvement extraordinaire et général en faveur d'une démocratie véritable partout dans le monde. Le rôle des Etats-Unis n'est pas d'imposer la volonté de l'histoire en intervenant en faveur de la démocratie là où le peuple ne nous considère pas

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Wilkinson (Etats-Unis)

comme des bievenus. Nous sommes les champions et non les gendarmes de la démocratie.

Au Panama, il y a depuis mai 1989 des dirigeants légitimement élus. Noriega ne leur a pas permis de gouverner, mais ils existaient. Nous avons consulté ces dirigeants avant d'agir. Et nous avons été bien accueillis, là où cela compte le plus, par les dirigeants démocratiquement élus du Panama et la majorité écrasante, - je dis bien "écrasante" - du peuple panaméen lui-même. Les communiqués parus récemment dans la presse le démontrent amplement. Et je recommande à quiconque en doute encore de se rendre au Panama pour se persuader de la sincérité de la gratitude exprimée aux forces américaines par les Panaméens au Panama.

Comme les responsables des Etats-Unis l'ont déclaré à maintes reprises, nous ne voulions pas agir unilatéralement. Au cours des huit derniers mois, les Etats-Unis ont prouvé qu'ils étaient sincèrement décidés à rechercher une solution à la crise panaméenne par des voies multilatérales. Nous avons travaillé d'arrache-pied au sein de l'Organisation des Etats américains et avec ses membres pour relever le défi à la démocratie que représentait Manuel Noriega.

En mai dernier, la possibilité d'un retour à la démocratie a été volée au peuple panaméen par Noriega. C'est un fait que personne ne peut sérieusement contester. Le Tribunal électoral, dont les membres avaient été nommés par le gouvernement Noriega, vient de certifier le véritable résultat des élections et d'expliquer clairement comment Noriega l'avait empêché de le proclamer en mai dernier. Ainsi donc, les élections libres et loyales tenues en mai, qui auraient réglé la crise politique au Panama et tracé l'avenir de ce pays, ont été brutalement annulées.

Il n'y a qu'une façon de décrire la volonté du peuple panaméen : qui est pour Endara et contre Noriega. Les élections de mai l'ont montré éloquemment.

L'Organisation des Etats américains a tenté de faire entendre raison à Noriega pour permettre, par le dialogue et la consultation, un retour pacifique à la démocratie. Le Secrétaire d'Etat Baker a récemment déclaré que sa plus grosse déception depuis qu'il exerce ses fonctions est l'incapacité de l'OAS d'agir efficacement dans l'affaire de Noriega et du Panama. L'effort régional a échoué. En l'absence d'une action collective destinée à s'attaquer efficacement à ces problèmes, Noriega s'est enhardi.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Wilkinson (Etats-Unis)

Noriega a forcé la main aux Etats-Unis qui ont été contraints de s'engager sur la voie dictée par leurs responsabilités et leurs droits nationaux. Ce faisant, la démocratie a été restaurée au Panama. La dictature a pris fin. Les bandits et les trafiquants de drogue ont été chassés du pouvoir. Ce sont là des résultats d'importance vitale et le point focal des intérêts des Etats-Unis comme des Traités relatifs au Canal.

Les Etats-Unis n'ont aucun intérêt à maintenir au Panama une présence militaire supérieure à celle prévue par leurs obligations en vertu des traités relatifs au Canal. Les forces récemment déployées se retireront à mesure que les forces panaméennes pourront rétablir la sécurité. Nous sommes persuadés que cela interviendra rapidement.

Quelqu'un de responsable peut-il pleurer parce que Noriega a perdu le pouvoir au Panama? Non. De l'avis général, depuis qu'il a quitté le Gouvernement panaméen, il règne un sentiment de soulagement dans l'hémisphère tout entier - en fait dans le monde entier. Mais le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie ne mentionne pas Noriega; il ne dénonce pas ses crimes; il ne condamne pas sa répression de la démocratie. Pouvons-nous aujourd'hui, sérieusement et en toute responsabilité, adopter un texte qui tire allègrement un trait sur tout un passé de répression et sur la volonté d'un peuple d'être gouverné par les dirigeants de son choix? N'avons-nous pas l'obligation de déclarer explicitement, en termes clairs et simples, que, dans une assemblée de nations civilisées, il n'y a pas place pour un dictateur impitoyable et une brute criminelle.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Wilkinson (Etats-Unis)

La nouvelle démocratie du Panama mérite le plein appui de tous les gouvernements sérieux, responsables et démocratiques. La transition vers la démocratie au Panama a eu lieu. La réalisation des Traités du canal de Panama dans un Panama démocratique a toujours figuré dans le rêve des patriotes panaméens de toute conviction politique. Ce rêve est désormais en passe de devenir réalité. Les Etats-Unis s'engagent à appuyer la démocratie choisie par le peuple du Panama. Nous respectons les Traités du Canal et demandons aux autres d'accorder également leur appui.

Le nouveau gouvernement démocratiquement élu du Président Endara fonctionne. Le cabinet est en place. Les ministères et les autorités gouvernementales locales remplissent leurs fonctions. De nouvelles forces de police dirigées par un commandement panaméen professionnel comblent maintenant le vide laissé en matière de sécurité après l'effrondrement de la dictature. De nombreux gouvernements, y compris celui de Cuba, ont librement choisi de maintenir leur présence diplomatique dans le Panama du gouvernement Endara. Un nombre croissant de pays du monde traitent avec le gouvernement Endara. En bref, une nouvelle aube politique démocratique s'est levée au Panama.

La réalité politique du Panama actuel doit être reconnue sans tarder par la communauté internationale. La volonté librement exprimée du peuple panaméen a tranché en faveur du gouvernement Endara et a rejeté le trafiquant de drogue despotique, Manuel Noriega. Ne pas appuyer le choix du peuple panaméen reviendrait à entériner implicitement les pratiques d'un régime oppresseur que le peuple a si clairement rejeté.

Je demande instamment à l'Assemblée de voter "non" sur cette résolution imparfaite et déséquilibrée pour envoyer un signal d'encouragement au gouvernement Endara démocratiquement élu et, avant tout, un message de rejet à l'intention de ceux qui voudraient conserver le moindre vestige du règne cruel de Noriega.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mlle THORPE (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Trinité-et-Tobago était membre de l'équipe nommée par l'Organisation des Etats américains (OEA) et chargée de négocier un règlement pacifique de la crise panaméenne. A ce titre, mon gouvernement a été profondément attristé par les pertes en vies humaines résultant des événements survenus récemment au Panama.

Deux principes fondamentaux de notre politique étrangère sont le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, et le règlement pacifique des différends par le dialogue et la négociation.

A l'instar des autres membres de la communauté internationale, nous déplorons la rupture du droit international à la suite de l'intervention au Panama, mais nous ne sommes pas persuadés pour autant que le retrait immédiat des forces américaines serait, en soi, de l'intérêt du peuple panaméen en ce moment, ou qu'un tel retrait assurerait à lui seul la paix et la sécurité en Amérique centrale.

Le retrait des troupes devrait s'assortir de la mise en place d'un mécanisme adéquat et approprié qui donnerait l'assurance que les conditions mentionnées au quatrième alinéa du préambule seraient restaurées.

Trinité-et-Tobago appuiera le projet de résolution A/44/L.63 à cause des principes qu'il énonce. Mais nous voulons indiquer clairement qu'à notre avis ce projet ne traite que d'un aspect d'un problème très complexe et qu'il y a un besoin tout aussi pressant et immédiat de traiter d'autres aspects, dont le moindre n'est pas la mise en place de l'infrastructure indispensable à la tenue de nouvelles élections libres et justes le plus rapidement possible.

M. SUAZO TOME (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : En premier lieu, je tiens à exprimer ma satisfaction de pouvoir partager avec tous les membres de l'Assemblée ces derniers moments de l'année 1989, qui nous trouvent réunis ici pour différentes raisons.

A cet égard, je dois avouer la surprise de ma délégation - et celle d'autres pays d'Amérique centrale - qui, sans avoir été consultée ni même informée, comme il est de tradition entre les pays frères de la région, a lu dans le Journal des Nations Unies de mercredi dernier que l'on prévoyait une réunion de l'Assemblée générale traitant de l'Amérique centrale.

Je ne suis pas encore revenu de ma surprise - et, ajouterai-je, de mon inquiétude -, car on se souviendra que la discussion sur la question de l'Amérique centrale et les résolutions qui ont été adoptées à cet égard ont toujours été le

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Suazo Tomé (Honduras)

résultat d'un consensus entre les cinq Etats d'Amérique centrale, non seulement sur le plan politique, mais également en Deuxième et en Troisième Commissions, et dans d'autres instances en dehors des Nations Unies.

Ce projet de résolution sera le premier portant sur une question relative à l'Amérique centrale à ne pas parler de démocratie; nous avons constaté que le projet de résolution A/44/L.62 contenait un paragraphe qui a été éliminé et qui se lisait comme suit:

"Réaffirmant également le droit du peuple panaméen à l'autodétermination et au libre choix de ses institutions."

On a supprimé cet élément du projet de résolution A/44/L.63 et cela nous préoccupe parce que l'on ne parle plus de l'instauration de la démocratie.

J'ai peine à croire qu'un pays centraméricain a trouvé davantage d'affinités avec un pays qui n'est pas de la région qu'avec ceux de la région même.

Je ne vais pas traiter ici du fond de la question dont nous sommes saisis, car nous nous engagerions sur un terrain hasardeux en n'examinant que certains aspects de la déstabilisation dans la région. Si nous voulons être objectifs et nous en tenir aux faits, il convient de reconnaître que mon gouvernement a été le premier à rappeler son ambassadeur du Panama lorsque les élections tenues en mai dernier ont été annulées par la force. Nous avons alors estimé qu'il existait un élément déstabilisateur des démocraties dans la région et nous nous sommes adressés à l'Organisation des Etats américains (OEA). Nous sommes toujours d'avis que la discussion de la situation au Panama doit être renvoyée devant l'organisme de consultation de l'OEA.

Ma délégation ne se souvient pas que, dans le cadre des Nations Unies, une délégation parmi celles qui ont traité de la question de l'Amérique centrale ait pris alors l'initiative de demander l'inscription d'un nouveau point sur cette violation du principe d'autodétermination des peuples, et encore moins de convoquer le Conseil de sécurité pour présenter des résolutions qui ont été systématiquement bloquées au sein même de l'OEA, réduisant ainsi les possibilités de règlement politique de la crise pour le peuple panaméen.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Suazo Tomé (Honduras)

Ma délégation estime qu'il n'est pas juste de traiter en profondeur un aspect qui pourrait avoir des répercussions dans la région et d'en ignorer d'autres qui pourraient avoir les mêmes conséquences. En tant que Centraméricain, je suis particulièrement préoccupé de voir que, passant outre aux mécanismes et résolutions adoptés par les Centraméricains eux-mêmes, on demande au Secrétaire général de présenter de nouveaux rapports sur des aspects partiels et sélectifs, rejetant ainsi les critères avisés adoptés par le Secrétaire général lorsqu'il fait rapport sur la situation en Amérique centrale.

Ma délégation réaffirme sa conviction que tout fait que le Secrétaire général estime nécessaire de consigner dans ses rapports sur l'Amérique centrale vise à donner une description objective de la situation et, en fin de compte, à offrir des solutions réelles. Il semblerait maintenant qu'il soit nécessaire d'indiquer au Secrétaire général ce qu'il doit dire et ce qu'il doit consigner dans ses rapports. Nous sommes totalement opposés à cette manipulation de la réalité, comme on prétend le faire au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution A/44/L.63 dont nous sommes saisis.

Ma délégation n'entrera pas davantage dans le détail pour le moment et se contentera de dire qu'elle s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/44/L.63 pour les raisons que nous avons exposées et parce qu'elle estime qu'il n'est pas justifié d'introduire dans la situation en Amérique centrale davantage d'éléments déstabilisants.

M. VILLAR (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Au cours de ces dernières années, le Gouvernement espagnol a suivi avec inquiétude l'évolution de la crise complexe et la grave détérioration de la situation dans la République du Panama, qui a abouti à l'intervention militaire de forces étrangères, à la perte regrettable de vies humaines et à la montée des tensions dans une région de l'Amérique où l'Espagne s'efforce de contribuer à la solution pacifique et négociée de ses différents conflits.

Ma délégation estime que le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer n'est pas suffisamment équilibré, en premier lieu parce qu'il ne fait nullement référence à la situation institutionnelle précédente au Panama, que le Gouvernement espagnol avait qualifiée d'illégitime après l'annulation des élections de mai et après que le régime du général Noriega eut ainsi empêché la réconciliation nationale et le développement normal des institutions démocratiques dans ce pays.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Villar (Espagne)

En second lieu, le texte n'insiste pas suffisamment sur la nécessité - et nous tenons à le souligner - de consolider les institutions démocratiques et d'instaurer au Panama un climat de concorde nationale authentique.

Néanmoins, et compte tenu de ces réserves, ma délégation votera pour le projet de résolution pour indiquer avant tout que l'Espagne, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, s'oppose à l'emploi de la force dans les relations internationales et à toute intervention militaire dans un pays étranger.

M. WOLFE (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : La position de la Jamaïque eu égard à la crise actuelle au Panama a été clairement énoncée dans une déclaration publiée par le Gouvernement jamaïquain le 21 décembre 1989, qui a été distribuée aux membres du Mouvement des pays non alignés et aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Jamaïque a l'intention de voter pour le projet de résolution A/44/L.63, car celui-ci réaffirme essentiellement les principes fondamentaux du droit international concernant le non-recours à la force et la non-intervention dans les relations internationales. En outre, nous souhaitons nous associer à ce qu'a dit dans sa déclaration d'explication la représentante de la Trinité-et-Tobago, à savoir que le projet de résolution aurait dû prendre en considération la mise en place d'un mécanisme approprié visant à garantir le rétablissement des conditions évoquées au quatrième alinéa du préambule et à mettre en place l'infrastructure nécessaire à la tenue d'élections libres et loyales, ou bien appeler le Secrétaire général à offrir ses bons offices pour aider à l'instauration d'un gouvernement réel, choisi démocratiquement, comme nous l'avions nous-mêmes initialement proposé.

M. KRAVETZ (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : El Salvador votera contre le projet de résolution A/44/L.63, en date du 28 décembre 1989, pour les raisons suivantes.

La situation qui fait prétendument l'objet de ce projet de résolution n'a pas été examinée dans son ensemble, car on en a ignoré les éléments essentiels et, en premier lieu, le droit souverain du peuple panaméen, exercé le 7 mai 1989, d'élire librement et démocratiquement son gouvernement. Ce projet ne tient pas compte de la dimension de la réalité politique latino-américaine qui prédominait à l'Organisation des Etats américains lorsque celle-ci a été saisie de la question du Panama. En raison de sa faiblesse, cette organisation régionale a été dans

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kravetz (El Salvador)

l'incapacité de faire fonctionner effectivement ses mécanismes, ce qui a empêché le Président légitime du Panama, M. Guillermo Endara, d'exercer son mandat constitutionnel et, en fin de compte, a laissé totalement au bon vouloir d'une personne erratique le sort d'un peuple qui demandait héroïquement son aide.

Ce projet ne mentionne pas non plus le fait que M. Manuel Antonio Noriega, recourant illégitimement à la force, a tenu le peuple panaméen en otage, toléré sur le territoire panaméen des actes qui ont porté atteinte non seulement à la souveraineté du Panama mais également à celle des autres Etats de la région d'Amérique centrale, et permis le trafic des stupéfiants ainsi que le transfert d'armes destinées à des groupes irréguliers qui ont opéré et opèrent dans d'autres pays d'Amérique centrale dans le but de renverser, par les armes, les gouvernements légitimes élus librement et démocratiquement.

Ce projet de résolution ne tient pas compte non plus du fait que la souveraineté des peuples est indivisible et que ses manifestations ne doivent pas en être séparées, car elles en font intrinsèquement partie. Par conséquent, il ne faut pas séparer le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats du principe d'autodétermination des peuples. Ce projet de résolution souffre donc de partialité, car il ne se réfère qu'au principe de non-ingérence; il est, par conséquent, incomplet et n'atteint pas le but prétendument fixé.

Au moment où la communauté internationale, encouragée par la détente entre les superpuissances, resserre les rangs, le Gouvernement d'El Salvador n'accepte pas qu'on prétende manipuler les organes de l'Organisation des Nations Unies, qui sont précisément conçus, conformément à la Charte, pour servir d'instruments efficaces au service du développement de toute l'humanité et non pour satisfaire les intérêts politiques de tel ou tel Etat.

Pour toutes ces raisons, El Salvador votera contre le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. GHEZAL (Tunisie) : En prenant la parole avant le vote, la délégation de la Tunisie tient tout d'abord à souligner qu'elle souscrit aux principes énoncés dans le projet de résolution A/44/L.63, qui correspondent parfaitement à ceux que le Gouvernement tunisien a clairement réaffirmés dans la déclaration qu'il a publiée le 21 décembre à la suite de l'intervention de forces armées des Etats-Unis d'Amérique au Panama.

La Tunisie déplore l'intervention étrangère qui, par principe, n'est pas le moyen approprié pour régler les problèmes tels ceux que vit le Panama. Nous lançons un appel à toutes les nations - en l'occurrence aux Etats-Unis d'Amérique - pour observer avec constance un comportement conforme à la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont contenus, d'autant que le climat de détente est supposé être favorable au règlement pacifique des différends.

La Tunisie voudrait ici exprimer sa sympathie et sa solidarité avec le peuple panaméen. Elle réaffirme son soutien à son droit de disposer de lui-même et de choisir librement et démocratiquement la forme de gouvernement qui lui convient.

Pour ces raisons, force nous est cependant de constater qu'en l'état actuel des choses nous n'avons pas été en mesure d'écouter dans cette enceinte les voeux du peuple de Panama lui-même, qui nous auraient permis de nous exprimer en leur faveur. Dans ces conditions, et en l'absence de la voix du peuple panaméen de notre débat, la délégation de la Tunisie se trouve dans le regret de ne pas pouvoir se prononcer en faveur du projet de résolution qui nous est soumis. Elle ne pourra à ce stade que s'abstenir.

M. COVARRUBIAS (Chili) (interprétation de l'espagnol) : La délégation chilienne votera pour le projet de résolution "La situation en Amérique centrale : menaces pour la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", car sa politique extérieure est basée sur le respect du droit international ainsi que sur les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation des Etats américains.

La délégation chilienne juge qu'il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de garantir le respect scrupuleux de principes comme ceux de la non-intervention, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends, qui tous sont remis en question avec la situation actuelle au Panama.

La région de l'Amérique centrale, à laquelle appartient le Panama, est depuis quelque temps en butte à des actes de violence où l'intervention étrangère joue un

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Covarrubias (Chili)

rôle, et dont certains ont été dénoncés à l'Assemblée générale. On peut dire que dans une large mesure ce qui se passe actuellement au Panama est la conséquence de ces regrettables circonstances.

Le Panama a pleinement le droit de voir respecter sa souveraineté et son autodétermination. Ce sont là des principes immuables qui constituent les fondements de l'ordre international et que, partant, tous les Etats devraient respecter. Le Gouvernement chilien regrette profondément la violence et les pertes de vies humaines innocentes au Panama. De même, il demande instamment aux parties en cause de trouver une solution satisfaisante et durable, sans intervention étrangère, et en veillant au plein respect des traités du Canal et au bon fonctionnement de ce dernier dans l'intérêt de tous ses usagers. De même, nous appuyons toute initiative qui, conformément aux principes mentionnés, permettrait aux institutions démocratiques et représentatives du Panama de fonctionner pleinement à nouveau.

Le Gouvernement chilien espère que l'Organisation des Etats américains trouvera le moyen de maintenir la paix et la sécurité en Amérique centrale et d'apporter à la région la stabilité nécessaire. De même, il demande que cessent immédiatement les actes de violence et les opérations militaires, que nous regrettons et que nous rejetons, car nous voulons voir respecter les normes du droit international et de la coexistence. Cela s'applique aussi aux autres pays de la région de l'Amérique centrale engagés dans un processus pour ramener la paix et la sécurité, qui doit pouvoir se poursuivre sans menace ni interruption du fait d'activités externes ou de prétextes internes.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : L'intervention armée des Etats-Unis au Panama préoccupe vivement la République démocratique allemande. Le recours à la force contre un Etat souverain et indépendant menace la paix et la sécurité internationales. Il est incompatible avec le droit international et contraire à la Charte.

Pour toutes ces raisons, et conformément au projet de résolution dont nous sommes saisis, nous exigeons que cessent immédiatement les opérations militaires des Etats-Unis au Panama.

Les normes et les principes régissant les relations d'Etat à Etat, comme la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale qui sont consacrées dans la Charte et dans d'autres instruments juridiques internationaux, doivent être pleinement respectés. La République démocratique allemande est d'avis que la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zachmann (RDA)

sagesse nous commande de régler tous les conflits entre Etats par des moyens exclusivement pacifiques. Il ne saurait y avoir d'autre solution.

En conséquence, la délégation de la République démocratique allemande appuie le projet de résolution A/44/L.63.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Dans un communiqué de presse publié le vendredi 22 décembre, le Gouvernement du Guyana a exprimé sa vive déception devant la tournure prise par les événements au Panama du fait des opérations militaires menées par les Etats-Unis d'Amérique.

Le communiqué rappelle qu'à sa dixième réunion organisée en juillet de cette année à la Grenade, la Conférence des chefs de gouvernement de la communauté des Caraïbes - dont le Guyana est membre - a réaffirmé sa conviction que le problème du Panama devait être réglé sans intervention étrangère et demandé que soit pleinement respectée la souveraineté nationale du Panama.

Aussi avions-nous demandé la fin rapide des hostilités et la création des conditions nécessaires pour que le peuple panaméen puisse décider librement de son destin. L'emploi de la force, quelle qu'en soit la raison, ne peut qu'aggraver les conflits et avoir des conséquences désastreuses pour l'une et l'autre parties. Il ne permet pas de solution acceptable aux problèmes fondamentaux et ne fait au contraire que creuser le fossé entre les parties. On devrait mettre les armes de côté et prendre immédiatement des mesures pour désamorcer cette situation explosive.

Notre vote en cette occasion reflétera la position que nous avons énoncée publiquement. Toutefois, en votant pour le projet de résolution, nous voudrions espérer faire plus que nous limiter à un débat et réparer les dommages causés par l'intervention au Panama. Il est impérieux de revenir à l'approche multilatérale pour préserver et renforcer la sécurité internationale. Nous lançons donc un appel à tous les intéressés - aux Etats-Unis et au Panama - pour qu'ils fassent preuve de modération et cherchent la réconciliation qui, seules, peuvent mettre un terme à cette tragique débâcle.

Les principes du non-recours à la force, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires des Etats doivent être sauvegardés et consacrés à nouveau sur l'autel des relations internationales. Ils ne doivent pas rester otages des forces militaires; leur caractère sacré ne doit en aucun cas être violé. C'est une possibilité que nous ne voulons pas envisager car elle ouvrirait pour le monde civilisé une boîte de Pandore remplie de problèmes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Insanally (Guyana)

Il serait dommage, par exemple, que cette intervention menace en quelque façon que ce soit les perspectives d'une paix définitive en Amérique centrale. Comme l'ont observé les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, lors de leur dernière réunion au sommet à Belgrade, l'Amérique centrale est l'un des foyers de tension les plus graves dans le monde, qui, si on continue de faire obstacle aux processus de paix engagés dans la région, affectera négativement la tendance actuelle à la détente générale dans les relations politiques internationales.

La diplomatie demande donc que l'on n'abandonne pas, dans un lieu aussi stratégique et sensible que le Panama, la recherche d'un règlement politique. Dans le passé, tant le Panama que les Etats-Unis ont montré, nonobstant leurs vives différences, qu'ils étaient capables d'entretenir des relations bilatérales. Leur coopération louable avait conduit, après de nombreuses années difficiles, à la signature des Traités Torrijos-Carter, dont nous sommes les témoins officiels et dont nous demandons le respect. Malheureusement, les relations entre les deux pays se sont dégradées, ce qui a conduit à la crise qui exige aujourd'hui notre attention. Il n'est pas trop tard, à notre avis, pour que les parties reprennent, dans des conditions appropriées, leur coopération amicale, et s'efforcent, en tant qu'Etats voisins des Amériques, d'édifier de nouvelles relations fondées sur le respect et la compréhension.

Les événements survenus récemment dans l'isthme suscitent des inquiétudes dans l'hémisphère quant au recours à la force en tant que moyen de règlement des différends. De toute évidence, cette préoccupation n'augure pas bien de l'avenir des relations interaméricaines et caraïbes, et devrait donc être écartée le plus rapidement possible. On peut le faire en réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale du Panama ainsi que les principes de non-ingérence et de non-intervention. En même temps, nous devons convenir collectivement d'essayer de régler tous les conflits par le dialogue et la négociation.

L'intervention au Panama a sonné une note de discorde au milieu de la joie générale ressentie actuellement devant le triomphe de la coopération sur la confrontation et de la négociation sur le conflit dans les relations entre les Etats. Nous en étions venus à croire, maintenant qu'il y a entente entre les grandes puissances, que les conflits régionaux cesseraient et que la paix régnerait bientôt dans le monde entier. Nous devons faire en sorte que ces attentes ne soient pas déçues. Nous espérons donc ardemment qu'en votant aujourd'hui pour le projet de résolution, nous raviverons les espoirs d'une paix et d'une sécurité mondiales.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant statuer sur le projet de résolution A/44/L.63.

Je voudrais informer l'Assemblée que l'Ethiopie, la Mongolie, le Viet Nam et le Zimbabwe se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregisté.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Malaisie, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Dominique, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Cap-Vert, Costa Rica, Egypte, Emirats arabes unis, Fidji, Grèce, Grenade, Honduras, Irlande, Islande, Kenya, Liban, Libéria, Madagascar, Malawi, Malte, Maroc, Niger, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Singapour, Somalie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Yémen, Zaïre.

Par 75 voix contre 20, avec 40 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/240).*

---

*La délégation du Cap-Vert a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle avait l'intention ne pas participer au vote.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent les faire de leur place.

M. ABADI (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation souhaite déclarer en explication de vote que le Gouvernement constitutionnel présidé par Guillermo Endara est le résultat direct d'un acte souverain d'autodétermination exercé par le peuple panaméen durant les élections générales qui se sont déroulées le 7 mai dernier dans le cadre d'un mandat explicite et clair de notre constitution. Lors de ces élections générales, la liste présidentielle avec en tête le Président Endara avait obtenu plus de 70 % des voix exprimées. Ce mandat populaire manifeste est la raison de la légitimité du Gouvernement actuel du Panama.

Jamais dans l'histoire de notre pays, un mandat aussi manifeste et aussi clair n'avait été donné au cours d'une élection présidentielle. Les résultats de cette élection ont été avalisés par tous les observateurs internationaux indépendants, tant par ceux qui avaient été invités par l'opposition que par ceux que le Gouvernement avait lui-même invité. En outre, toutes les institutions civiques du pays, y compris l'Eglise catholique et autres, ont témoigné de la victoire électorale écrasante d'aujourd'hui du Président constitutionnel de la République.

Cependant, devant l'échec manifeste du candidat officiel, le dictateur Manuel Antonio Noriega, en violation flagrante de tous les principes de coexistence humaine et démocratique, a déclenché une campagne de terreur qui a culminé avec l'exécution de certains membres de l'opposition et avec la persécution implacable et sanglante exercée contre les candidats que le peuple panaméen avait choisis pour diriger le pays. Cette campagne de terreur, dont le monde entier a été témoin par le biais des médias, a abouti à l'annulation des élections, acte inconstitionnel car reposant sur l'intimidation résultant de la répression cruelle exercée par les forces de défense du Panama sur l'ordre du dictateur Manuel Antonio Noriega. Une fois renversée la dictature et surmontés les obstacles qui s'élevaient sur la voie du processus constitutionnel de transfert du pouvoir aux candidats élus et au peuple, un nouveau gouvernement légitime a été installé, conformément aux exigences constitutionnelles. En outre, mercredi dernier, par le biais d'une résolution du Conseil électoral, composé de juges désignés par le régime renversé, on a proclamé

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abadi (Panama)

la victoire électorale des candidats suivants : Président de la République, Guillermo Endara; premier Vice-Président de la République, Ricardo Arias Calderón, et deuxième Vice-Président de la République, Guillermo Ford. En outre, la prestation de serment du 20 décembre a été validée.

A la suite de l'annonce de la résolution du Conseil électoral, Francisco A. Rodriguez, qui avait été désigné président par intérim par le régime du dictateur Manuel Antonio Noriega, a déclaré sur la chaîne 4 de la télévision de la ville de Panama que, conformément à la résolution, le Gouvernement de la République du Panama présidé par Guillermo Endara Galimany était reconnu légitime.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abadi (Panama)

Aujourd'hui, le Panama est à nouveau une démocratie grâce au sacrifice et à la volonté de lutte dont le peuple panaméen n'a cessé de faire preuve au cours de nombreuses années. C'est essentiellement la volonté populaire de poursuivre la lutte coûte que coûte qui a permis le retour à la démocratie et la libération de notre peuple du régime de terreur mis en place par la dictature.

Nous reconnaissons que la solidarité démocratique des Etats-Unis d'Amérique a été l'un des facteurs essentiels de la réussite de cet effort de libération. Nous ne saurions oublier que le retour à la démocratie a été difficile. Le peuple panaméen a consenti d'énormes sacrifices et souffert stoïquement sous le joug d'un narcoterroriste qui avait mis ses ambitions personnelles au-dessus des intérêts vitaux et des aspirations du peuple panaméen.

Nous ne saurions oublier non plus que le peuple panaméen a dû, compromettant ainsi sérieusement l'économie du pays, recourir à des mesures désespérées pour se libérer de l'oppression et de la terreur, telles que la grève et la suspension du versement des impôts. Pendant des années, on s'est efforcé par tous les moyens possibles de régler la situation de façon non violente, par la voie du dialogue, de la négociation et de la médiation, mais, à chaque tentative, la réponse de la dictature a toujours consisté à accentuer la répression, la terreur et les souffrances.

L'Organisation des Etats américains (OEA) elle-même a été tournée en dérision par le dictateur lorsque, après que d'énormes efforts eurent été déployés par les ministres des affaires étrangères du continent pour trouver une solution pacifique, Noriega a refusé de négocier. Pour finir, le système interaméricain a subi un échec cuisant, si l'on considère notamment que le dictateur Noriega non seulement a conservé le commandement des forces de défense mais s'est proclamé chef de gouvernement.

Jour après jour, les Panaméens ont poursuivi un combat non violent, que nos frères latino-américains n'ont pas toujours compris ni appuyé. Nous avons indiqué maintes et maintes fois que nous rejetions le régime de Noriega et ses actes terroristes. Les Panaméens ont souffert la torture, la mort, l'emprisonnement et l'exil; ils ont assisté à l'effrondrement de nos institutions démocratiques. On a vu comment l'indépendance de nos institutions juridiques a succombé à l'aberration de la force. Nous avons assisté au spectacle douloureux du tyran décoré par les dirigeants de pays très proches du nôtre. L'appui que certains dirigeants - qui n'ont jamais été élus par leurs peuples - ont accordé jusqu'au bout au tyran et narcotrafiquant nous a fait l'effet d'un coup de poignard dans le dos.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abadi (Panama)

Après avoir assujetti cruellement le peuple panaméen, le régime dictatorial de Manuel Antonio Noriega a, en bravant la puissance des Etats-Unis d'Amérique, commis un acte d'irresponsabilité historique.

Comme tout le monde le sait, le régime dictatorial a procédé de la manière suivante. D'abord, le Conseil général d'Etat du régime a, bien que n'étant pas habilité à le faire étant donné qu'il n'était qu'un organe consultatif, décrété une résolution stipulant que :

"Au cas où le général Manuel Antonio Noriega ou d'autres personnes appartenant au gouvernement viendraient à être attaqués, la réaction populaire serait telle que le gouvernement national ne pourrait garantir l'intégrité des citoyens des Etats-Unis ou des membres importants de l'opposition."

Cette décision a été décrétée en dépit de ce que, aux termes de la Constitution nationale, toutes les autorités ont pour devoir principal de garantir la vie, l'honneur et les biens des Panaméens, où qu'ils se trouvent, et des étrangers se trouvant au Panama. Deuxièmement, la Asamblea Nacional de Corrigimientos - organisme de facto qui porte mal son nom étant donné qu'il n'a pas du tout été créé au service de l'ordre juridique en vigueur - a déclaré que le Panama était en état de guerre. Bien qu'elle n'ait pas précisé que l'état de guerre était avec les Etats-Unis, elle a déclaré qu'il persisterait aussi longtemps que les Etats-Unis ne lèveraient pas les sanctions économiques. Troisièmement, le lendemain, les forces de défense ont abattu un militaire américain et menacé de violenter une citoyenne américaine.

Ce sont ces faits, joints à plusieurs autres événements graves qui s'étaient produits antérieurement, qui ont motivé l'intervention américaine, clairement provoquée par l'irresponsabilité criminelle du dictateur Manuel Antonio Noriega. Il convient par conséquent de dire clairement que l'ingérence des Etats-Unis était dirigée contre la dictature de Noriega et non contre le peuple panaméen et que le Gouvernement du Panama, présidé par Guillermo Endara Galimany, s'est trouvé aux prises avec un pays envahi en raison de l'irresponsabilité du régime dictatorial.

Le seul élément positif de cette situation lamentable est qu'elle a permis la résurgence de la démocratie au Panama. C'est pour cette raison que nous en appelons à la solidarité et à la compréhension de tous les pays de bonne volonté représentés ici. Pour ce qui est du principe de la non-intervention, nous pensons que, bien souvent, ce concept a été interprété de façon erronée. Premièrement,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abadi (Panama)

l'intervention est par définition un acte d'ingérence illicite d'un Etat dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat dans le but de lui imposer sa volonté. Lorsque les Etats manifestent leur solidarité démocratique aux peuples opprimés, comme dans le cas du Panama, ou lorsque l'acte en question a pour objectif de faire respecter les droits de l'homme et le droit d'autodétermination du peuple panaméen de choisir ses dirigeants - comme lors des élections du 7 mai 1989 - on ne saurait parler d'ingérence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je regrette de devoir interrompre l'orateur, mais les 10 minutes sont écoulées. En conséquence, je lui demande de terminer sa déclaration.

M. ABADI (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Notre pays, à l'instar de tous les organes qui composent l'Organisation, a toujours déclaré qu'il rejette la violence sous quelque forme que ce soit. Notre pays, plus qu'aucun autre, déplore l'intervention dont il a été victime. Néanmoins, le peuple panaméen est descendu dans la rue manifester clairement qu'il acceptait ce sacrifice comme prix de sa liberté et du rétablissement de ses institutions démocratiques.

Enfin, fidèle à la longue lutte pour la démocratie et le respect des droits de l'homme que le peuple panaméen a dû mener pour restaurer la démocratie, la République du Panama est décidée à faire reposer ses relations internationales sur les normes acceptées du droit international, à conserver sa qualité de pays non aligné et à honorer tous ses engagements internationaux.

Nos décisions continueront néanmoins de s'inspirer du critère essentiellement humanitaire selon lequel les droits fondamentaux de l'homme et la lutte pour la liberté et la démocratie ainsi que l'autodétermination véritable des peuples - qui est inséparable de la non-intervention - l'emporteront sur tout autre principe.

C'est pourquoi nous serons toujours du côté de ceux qui luttent contre la discrimination raciale, le colonialisme, la pauvreté, l'injustice économique et toute autre pratique ou situation contraire à la dignité de l'homme.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : L'Italie n'a pas été en mesure d'appuyer le projet de résolution A/44/L.63. En fait, nous avons dû voter contre parce que nous estimons qu'il est fortement déséquilibré.

Cette résolution représente à la fois une inculpation et un jugement, et elle néglige de nombreux éléments pertinents. L'Italie qui est, et a toujours été fondamentalement opposée à toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats a par conséquent toujours rejeté et condamné toute forme d'intervention armée. Nous restons fermement attachés à ce principe. Mais nous n'avons pas été à même d'appuyer le projet de résolution A/44/L.63, car il ne tient pas compte de tous les faits et de toutes les circonstances qui ont provoqué l'intervention des Etats-Unis d'Amérique.

Je ne me réfère pas ici aux allégations de complicité du général Noriega dans le trafic de drogues, mais à son comportement manifestement antidémocratique, au fait qu'il a brutalement annulé les résultats des élections libres, et qu'il s'est maintenu au pouvoir contre la volonté librement et légitimement exprimée du peuple panaméen.

A une époque où les gouvernements dictatoriaux sont éliminés par le libre exercice de la volonté de leurs peuples, le maintien du régime du général Noriega et son refus - en fait sa répression - de toute forme de démocratie étaient devenus un anachronisme. Sa disparition ouvrira la voie au rétablissement des institutions démocratiques au Panama. Nous attendons donc avec impatience le retour rapide à l'ordre au Panama dans un cadre démocratique.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Comme il l'a indiqué en d'autres occasions, le Gouvernement du Japon a vivement regretté la décision du Tribunal électoral panaméen d'annuler les élections présidentielles tenues en mai, lorsqu'il est apparu que les candidats de l'opposition étaient en tête, et la mise en place le ler septembre d'un nouveau gouvernement, au mépris de la volonté du peuple panaméen. Tout cela a eu lieu malgré les efforts énergiques déployés par l'Organisation des Etats américains et d'autres pour régler la situation conformément à la volonté du peuple.

Les événements intervenus depuis dans le pays ont causé une inquiétude croissante au Gouvernement japonais. Je me réfère en particulier à la déclaration faite le 15 décembre dernier par l'Assemblée nationale panaméenne des représentants, selon laquelle le Panama était en état de guerre avec les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kagami (Japon)

Etats-Unis, et à d'autres incidents, y compris la mort d'un officier américain ainsi que la détention et le traitement brutal dont ont été victimes un officier de la marine américaine et à sa femme.

Dans ces conditions, tout en déplorant l'existence d'une situation où les Etats-Unis ont eu recours à la force armée au Panama et les nombreuses pertes que cela a entraîné, le Gouvernement japonais comprend pourquoi les Etats-Unis ont dû prendre des mesures militaires pour protéger leurs ressortissants.

Ma délégation estime que la résolution est loin d'être équilibrée. Elle ne se réfère pas aux conditions qui régnaient à Panama et que je viens de mentionner; elle n'exprime notamment pas de regret devant le non-respect des procédures démocratiques au Panama. Par conséquent, cette résolution n'aidera pas le peuple panaméen dans ses efforts de démocratisation.

Voilà les raisons pour lesquelles le Japon a été obligé d'émettre un vote négatif.

Souhaitant la stabilité et le développement de l'Amérique centrale et du Sud, le Gouvernement du Japon espère vivement que la situation au Panama se stabilisera pacifiquement dès que possible et que des progrès seront rapidement réalisés pour démocratiser le pays conformément à la volonté de son peuple. Je tiens également à exprimer, au nom de mon gouvernmement, notre ferme volonté d'élargir encore nos liens amicaux avec tous les pays d'Amérique centrale et du Sud, y compris le Panama.

M. KORUTURK (Turquie) (interprétation de l'anglais) : La Turquie a voté contre le projet de résolution A/44/L.63, car il manque d'équilibre, contient un langage inapproprié et ne tient pas dûment compte des circonstances qui ont abouti aux événements survenus récemment au Panama.

La Turquie s'oppose au recours à la force dans les relations internationales et à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Elle estime que ces pratiques sont contraires aux principes de la Charte. Toutefois, nous ne pouvons manquer de noter qu'au cours de ces derniers mois, le processus démocratique a été dénaturé au Panama. La Turquie regrette que la volonté du peuple panaméen n'ait pas été respectée après les élections tenues en mai dernier et que tous les efforts internationaux visant à rétablir le processus démocratique aient été entravés. La crise et les regrettables pertes humaines qui ont suivi sont directement attribuables à ce qui s'est produit à la suite des élections du 7 mai.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Koruturk (Turquie)

La Turquie note avec satisfaction que le Tribunal électoral panaméen a confirmé la victoire des élus du 7 mai. Nous espérons que la paix sera rapidement rétablie et que la situation reprendra rapidement un cours normal au Panama.

M. LIDEN (Suède) (interprétation de l'anglais) : La Suède a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée en raison de son ferme attachement aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. A l'heure actuelle, où d'importants changements historiques se produisent et ouvrent de vastes perspectives pour l'avenir des relations internationales et pour le rôle des Nations Unies dans le règlement pacifique des différends internationaux, il importe de respecter les principes fondamentaux du droit international, tels que ceux qui ont trait à la non-violence, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats et à la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats.

Le vote de la Suède n'implique en aucun cas qu'elle appuie le précédent régime panaméen. Nous croyons fermement dans le droit du peuple panaméen d'élire librement son gouvernement. Le Gouvernement suédois a déjà indiqué clairement sa position : la décision du régime de Noriega en mai dernier d'annuler les résultats des élections générales était inacceptable. Nous reconnaissons certainement la nécessité de rétablir des conditions garantissant au peuple panaméen l'exercice intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mais nous sommes persuadés qu'il appartient au peuple panaméen lui-même de veiller au respect des principes démocratiques et à l'instauration d'un gouvernement démocratique et légitime.

Le droit doit l'emporter sur le plan national aussi bien que dans les affaires internationales.

Mme WILLBERG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande a voté contre le projet de résolution A/44/L.63.

Nous sommes d'avis que le texte dans son ensemble ne contient pas les éléments équilibrés susceptibles de donner un reflet fidèle des faits qui ont mené à la situation actuelle au Panama. Aucune référence directe n'est faite, par exemple, à l'annulation des résultats des élections au Panama au début de l'année, ni à la déclaration de guerre contre son voisin, ni aux accusations de trafic de drogue portées contre le Président déchu.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Willberg (Nouvelle-Zélande)

Cela dit, toutefois, la Nouvelle-Zélande ne souhaite pas laisser entendre qu'elle accepte ou cautionne l'intervention armée. La Charte de notre organisation stipule sans ambiguïté que tous les Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Malgré les provocations et les menaces proférées contre les citoyens des Etats-Unis, nous ne pouvons que regretter ce recours à la force. De l'avis de la Nouvelle-Zélande, la solution des troubles actuels doit être conforme aux besoins et aux souhaits du peuple panaméen ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. MENON (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Singapour est profondément attachée aux principes de la Charte des Nations Unies qui sauvegardent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, notamment des petits Etats. Nous avons toujours été convaincus que les principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats aident tous les Etats du monde, même les plus petits, à maintenir leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur souveraineté.

Singapour n'approuve pas l'intervention étrangère dans quelque pays que ce soit, y compris au Panama. Si le projet de résolution A/44/L.63 avait été rédigé plus soigneusement et de façon plus équilibrée, nous aurions voté pour ce texte, comme nous l'avons fait pour les projets de résolution concernant l'Afghanistan, le Kampuchea et la Grenade.

M. BLANC (France) : Comme elle l'a exprimé devant le Conseil de sécurité, la France considère que le retour à la force est toujours regrettable et ne peut être approuvé en tant que tel. Dans ces conditions, l'intervention américaine au Panama porte une atteinte aux principes reconnus du droit international, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, puisqu'il est en effet incontestable qu'une intervention extérieure a eu lieu et a encore lieu au Panama.

Toutefois, tout texte doit prendre en considération le fait que la situation que nous connaissons aujourd'hui résulte, pour une large part, de l'enchaînement des événements qui ont eu lieu depuis l'annulation des élections du 7 mai dernier et de l'interruption du processus démocratique en cours au Panama.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Blanc (France)

Aujourd'hui, le Gouvernement français estime que le retrait des troupes américaines est une nécessité pour que le Panama retrouve, dès que possible, le plein exercice de sa souveraineté. Celui-ci ne peut exister aux yeux de la communauté internationale tant que demeure la présence massive d'une armée étrangère, quelles qu'aient été les raisons de son intervention.

Ce retrait doit être l'un des objectifs que se doivent de rechercher les organes compétents des Nations Unies, notamment, comme j'ai eu l'occasion de le déclarer devant le Conseil de sécurité, il appartient à celui-ci de prendre les initiatives susceptibles de conduire au retour d'une situation normale. Le retour à la situation normale signifie le rétablissement d'un fonctionnement des institutions conformes à la Constitution panaméenne et à ses règles démocratiques. C'est là aussi un objectif que doivent rechercher les Nations Unies, de sorte que ne prévale pas sur le territoire du Panama une situation pouvant donner lieu à des tensions dans la région.

C'est pourquoi la France estime qu'un projet de résolution ne doit pas se borner à regretter une intervention extérieure, mais doit prendre également en compte l'avenir, en permettant le rétablissement d'une situation dans laquelle le Panama recouvrera le plein exercice de sa souveraineté et le peuple panaméen celui de ses droits et de ses libertés. Aussi, la France a-t-elle été conduite à voter contre le présent projet de résolution.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution qui vient d'être adopté pour les mêmes raisons qui nous avaient amenés à nous opposer à un projet de résolution similaire présenté la semaine dernière au Conseil de sécurité. Malgré les efforts faits par un certain nombre de délégations, le texte actuel manque sérieusement d'équilibre. Nous constatons qu'une nouvelle référence aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales du peuple panaméen y a été incluse. Nous nous en félicitons, mais l'Assemblée aurait dû aller plus loin et se féliciter de l'instauration, attendue depuis longtemps, d'un gouvernement légal et démocratiquement élu au Panama. Nous regrettons que le projet de résolution ne contienne pas un tel libellé.

Nous regrettons aussi que le projet de résolution ne mentionne pas la nature illégale et arbitraire du régime Noriega, son mépris flagrant pour la volonté démocratiquement exprimée par le peuple panaméen et sa longue histoire de violence et d'intimidation contre Américains et Panaméens. Enfin, le projet de résolution

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Richardson (Royaume-Uni)

aurait dû reconnaître que les Etats-Unis n'ont utilisé la force qu'en dernier ressort, après de longs efforts diplomatiques.

Mon gouvernement a déjà dit qu'il déplore les lourdes pertes en vies humaines au Panama. Nous nous félicitons de l'amélioration apparente de la situation sur le terrain. Nous espérons que cette tendance se poursuivra et que la paix et la sécurité seront bientôt restaurées au Panama afin que la population civile puisse mener une vie normale et que les institutions démocratiques puissent reprendre leur juste place.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche a suivi attentivement le débat qui s'est déroulé sur la situation au Panama, ici, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la semaine dernière. Nous avons également étudié soigneusement le texte du projet de résolution A/44/L.63, que l'Assemblée générale vient d'adopter. A la suite de nos délibérations, nous avons décidé de voter pour ce projet. Cependant, notre vote ne doit pas être interprété comme signifiant que nous appuyons le général Noriega et son régime précédemment en place au Panama ou que ceux-ci nous inspirent de la sympathie.

En outre, l'Autriche reconnaît que la situation qui régnait précédemment au Panama ne permettrait pas le plein exercice des droits de l'homme par le peuple panaméen et, en particulier, son droit d'élire démocratiquement un gouvernement légitime par le biais d'élections libres et loyales. Les événements qui ont eu lieu pendant et après les élections tenues en mai de cette année ont démontré clairement que la situation existant au Panama était inacceptable.

En examinant l'action menée par le Gouvernement des Etats-Unis, on ne saurait passer sous silence la situation qui existait au Panama sous le régime illégal du général Noriega. L'Autriche, d'un autre côté, a toujours estimé que la primauté du droit doit être défendue, non seulement dans les affaires intérieures mais aussi dans les affaires internationales. Nous ne pouvons donc que souligner qu'il importe et qu'il est nécessaire de respecter les principes fondamentaux du droit international, notamment ceux énoncés au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/44/L.63, qui vient d'être adopté. Nous estimons que ce texte n'est pas assez équilibré, même s'il fait état des principes fondamentaux de la Charte. Par ses pratiques arbitraires, le régime

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zepos (Grèce)

Noriega a interrompu le processus démocratique au Panama en bafouant, de manière éhontée, la volonté librement exprimée par le peuple panaméen lors des élections tenues le 7 mai, ce qui a mis clairement en évidence son caractère incontestablement répréhensible. Le peuple panaméen a été ainsi privé de son droit d'être gouverné par les dirigeants qu'il avait élus. Il a par la suite constaté qu'en raison de l'intransigeance manifestée par le régime Noriega à l'égard des initiatives prises par l'Organisation des Etats américains, les relations qu'entretenait son pays avec d'autres se détérioraient gravement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zepos (Grèce)

Il n'est fait mention d'aucun de ces incidents regrettables dans le projet de résolution. Je saisis cette occasion pour rappeler les déclarations que la Grèce a faites conjointement avec ses partenaires de la Communauté européenne pour condamner les pratiques antidémocratiques et les actes de répression brutale dirigés contre les leaders de l'opposition au Panama et que le régime oppressif a totalement ignorées.

Toutefois, notre abstention sur le projet de résolution ne signifie pas que nous nous écartons de notre ferme attachement au principe selon lequel, dans leurs relations internationales, tous les Membres des Nations Unies doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale, la souveraineté ou l'indépendance politique d'un pays quel qu'il soit. C'est dire qu'en toutes circonstances la fin des interventions militaires et le retrait des forces d'invasion des territoires occupés s'imposent. C'est dans cet esprit que, comme le prône la Charte, nous avons toujours été opposés au recours à la force d'une manière contraire aux principes des Nations Unies.

M. VILLAGRAN DE LEON (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution contenu dans le document A/44/L.63, car nous estimons qu'il reflète les préoccupations légitimes de la communauté internationale devant les événements qui se sont produits récemment au Panama tout en réaffirmant les principes du droit international sur lesquels repose la politique étrangère de mon pays, à savoir la non-intervention et le rejet du recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat quel qu'il soit.

Le Gouvernement guatémaltèque a pris une part active aux efforts diplomatiques entrepris dans le cadre de l'Organisation des Etats américains pour arriver à une solution négociée de la crise intérieure au Panama. Quand il est devenu manifeste que ces efforts seraient vains, mon gouvernement a affirmé sa position à l'égard de ce pays frère, exprimant sa solidarité avec les éléments démocratiques du pays et critiquant le comportement du général Manuel Antonio Noriega qui, à n'en pas douter, représentait le principal obstacle à la démocratie au Panama.

Toutefois, nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle le comportement condamnable d'un dictateur corrompu et répressif justifie une opération armée contraire au droit international. Le Président du Guatemala a lutté pendant des années contre une dictature corrompue et répressive; il a fait l'objet de plusieurs

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Villagran de Leon (Guatemala)

tentatives d'assassinat et a perdu nombre de ses compagnons au sein de son parti, d'autres partis et des organisations populaires. Cependant, aucun de ceux qui ont lutté pour la démocratie et la justice dans mon pays n'ont fait appel à l'intervention étrangère pour renverser un gouvernement qui n'était pas issu de la volonté du peuple.

Les événements regrettables qui se sont produits au Panama nous poussent à réaffirmer les principes sur lesquels repose la coexistence pacifique entre les Etats et à réfléchir aux moyens acceptables pour promouvoir la démocratie et garantir la liberté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur souhaitant expliquer son vote avant le vote.

La représentante de Cuba souhaite-t-elle prendre la parole pour une motion d'ordre?

Mme FLOREZ PRIDA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Non, Monsieur le Président. Ma délégation aimerait exercer son droit de réponse, conformément au règlement de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 35 du règlement de l'Assemblée générale, j'aimerais suspendre la séance pour consultations à ce propos.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance, suspendue à 17 h 25, est reprise à 18 h 15.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba dans l'exercice de son droit de réponse.

Mme FLOREZ PRIDA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Dans son intervention de cet après-midi, le représentant des Etats-Unis a mentionné mon pays, déclarant que le Gouvernement de Cuba, entre autres, maintient son ambassade en territoire panaméen.

Nous voulons déclarer clairement ici que le Gouvernement de la République de Cuba n'a pas reconnu le prétendu gouvernement de M. Endara. Bien au contraire, l'ambassade de Cuba et la résidence de l'Ambassadeur de Cuba sont soumis à un siège militaire et nos fonctionnaires diplomatiques, les femmes et les enfants sont en butte au harcèlement, et certains fonctionnaires sont même détenus. Tout cela empêche le fonctionnement normal de la mission diplomatique de mon pays en contravention des dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

Voilà ce que je voulais dire avant que vous ne leviez la séance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi terminé au stade actuel l'examen du point 34 de l'ordre du jour.

Je voudrais remercier toutes les délégations de la patience et de l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve à mon égard durant nos séances d'hier et d'aujourd'hui. Je voudrais également saisir cette occcasion pour vous souhaiter à tous et à vos familles une bonne et heureuse année.

La séance est levée à 18 h 20.

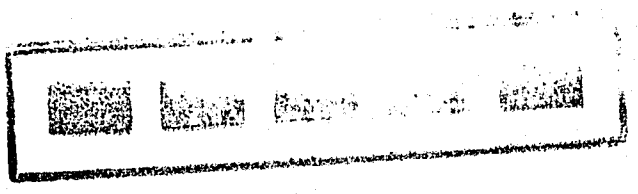

Digitized by Dag Hammarskjöld Library